

**formation syndicale**

**Pas Nés  
Pour Subir**



**Formation  
syndicale  
Modèles de lettres**

# La formation syndicale, avant tout un moyen d'action.

La **formation syndicale** est essentielle dans notre activité militante au quotidien. La Fédération en a fait une de ces priorités et y consacre des moyens importants tant humains que matériels. Nos sessions de formation ont été mises à jour, d'autres ont été créées et les journées d'études développées.

De nos jours, peut-être plus qu'avant, la formation syndicale est l'outil le plus adapté pour permettre le déploiement de la CGT. Face à une société où les médias servent toutes les prétentions et orientations du patronat et du gouvernement, s'il y a un moyen de lutte à développer c'est bien la formation syndicale. En mettant les syndicats et syndiqués au cœur de notre démarche revendicative de notre organisation, nous permettrons à tous les salariés de bénéficier d'une autre analyse sur de nombreux sujets. Pour cela, il est crucial que les acteurs principaux que sont les militants et les syndiqués possèdent les éléments nécessaires au débat.

L'objectif de la **Fédération et de son collectif** est d'avoir une démarche permanente et globale de formation, qui réponde aux besoins des syndicats, des syndiqués dès l'adhésion, qui mieux formés deviennent vecteurs de communication en direction de toutes les catégories de salariés. Mais aussi, et c'est peut-être l'élément que nous devons garder à l'esprit, la formation est, si elle est prise en compte et dispensée dans de bonnes conditions, **l'outil qui permettra de relancer la bataille des idées dont nous avons besoin** et qui nous fait tant défaut pour construire nos initiatives, actions, bref, le rapport de forces. C'est aussi une question de renforcement, de déploiement de nos forces organisées. Faire converger nos efforts et ac-

tions de formation, c'est aussi créer des liens forts, porteurs d'intérêts généraux dans notre syndicalisme au service de l'action.

C'est une certitude, l'exigence de développer l'action, de toujours être plus efficaces dans les luttes, ainsi que l'affirmation de nos idées de classe, constituent les éléments essentiels pour la qualité de notre vie syndicale.

Cette exigence passe par une dimension nouvelle de notre formation et, en priorité, par la formation de nos syndiqués. C'est notre réponse aux tentatives du pouvoir et du patronat d'intégrer les salariés aux objectifs qui sont les leurs en s'appropriant, pour y parvenir, tous les grands moyens d'information devenus un enjeu stratégique. Face à cette réalité, l'exigence d'une formation syndicale efficace s'impose et cela, dès le début de la syndicalisation. La formation syndicale permet :

- Une approche progressive des analyses et des orientations CGT grâce aux différents niveaux.
- L'instauration d'une vraie démocratie syndicale : des syndiqués en capacité de se forger un jugement sont porteurs de décision et de développement pour l'action.
- Un enrichissement individuel de chaque militant, l'acquisition de connaissances respectant les valeurs et les acquis de chacun, crée une dynamique de groupe où le collectif et l'individuel s'enrichissent réciproquement.
- Une perception réelle du projet de transformation de la société que la CGT porte dans ses orientations.



- Une perception réelle du projet de transformation de la société que la CGT porte dans ses orientations.
- Proposer et construire des perspectives de luttes.

L'adhésion et la formation sont indissociables. C'est un gage d'avenir. Le rôle d'impulsion et de conviction des militants du syndicat est, de ce point de vue irremplaçable. Aucune réunion ne doit se dérouler sans que les questions clefs soient abordées : combien de syndiqués ? Quelle formation pour ces syndiqués et les militants ? C'est bien le caractère de masse qu'il nous faut impulser dans nos syndicats. C'est à partir de ce rôle moteur que le syndicat acquerra le réflexe naturel de donner à chaque syndiqué et militant ce dont il a besoin : le moyen de s'informer véritablement sur la réponse à ses préoccupations, et ainsi donner un sens réfléchi et offensif à son adhésion à la CGT.

**La formation est le moyen le plus sûr de faire du syndiqué un militant responsable et actif, un syndiqué acteur et décideur.**

La Fédération met donc à votre disposition un programme de formation complet et progressif ainsi que des journées d'études qui viennent s'y additionner. Cette liste n'est pas exhaustive, la Fédération et son collectif formation peuvent sur demande construire et organiser des sessions spécifiques pour répondre à vos besoins, il vous suffit pour cela de prendre contact avec la Fédération.

La formation syndicale est un droit encadré par des textes, ci-dessous quelques éléments les concernant.

► Vous souhaitez bénéficier d'un congé de **formation économique, sociale et syndicale** :

Le congé de formation économique, sociale et syndicale est accordé sur demande des salariés, tous y ont droit, la durée totale prise par un salarié ne peut excéder douze jours, dix huit si vous êtes animateur. Le congé pris ne peut être inférieur à deux jours. Il est de droit, sauf si l'employeur estime, après avis du comité d'entreprise, que l'absence est préjudiciable à l'entreprise. Tout refus doit être motivé et notifié à l'intéressé. Sauf accord d'entreprise plus favorable, la demande doit être faite dans les trente jours précédant l'absence. Si l'employeur ne répond pas, l'autorisation est accordée de fait. En cas de litige, le salarié peut saisir le conseil des prud'hommes statuant en référé. Le salaire peut être maintenu par l'employeur dans le cadre du 0,8 pour mille, les frais peuvent être pris sur le budget fonctionnement du CE si une ligne budgétaire "éducation ouvrière" n'est pas prévue par le CE.

► Vous êtes élu au **comité d'entreprise** et souhaitez participer à une session de formation.

Les membres **titulaires** au comité d'entreprise ont droit à une formation économique d'une durée de 5 jours (sauf dispositions plus favorables pouvant augmenter la durée ou l'accorder aux suppléants). Le temps consacré à cette formation est rémunéré comme temps de travail par l'employeur. Les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et pédagogiques (sauf accord plus favorable) sont pris en charge par le comité d'entreprise.



### Modèle de demande de congé formation économique, sociale et syndicale.

Nom, prénom

Adresse personnelle

M .....

Directeur

Société (nom)

Adresse

A..... Le .....

Objet : demande de congé de formation économique, sociale et syndicale

Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L. 3142-7 ; L. 3142-8 ; L. 3142-9 ; L. 3142-10 ; R. 3142-1 du code du travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du **(préciser les dates de début et de fin de stage)**, en vue de participer à un stage de formation économique, sociale et syndicale, organisé par « La formation syndicale CGT » (ou l'institut de.....) qui est un organisme agréé.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

### Modèle de demande d'absence pour formation membre CE

Nom, prénom  
Adresse personnelle

M.....

Directeur  
Société (nom)  
Adresse

A..... Le .....

Objet : demande de congé de formation économique

Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L. 2325-44 et R2325-8 du code du travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du **(préciser les dates de début et de fin de stage)**, en vue de participer à un stage de formation économique, organisé par « La formation syndicale CGT » (ou l'institut de) qui est un organisme agréé.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

L'autorisation d'absence doit être faite trente jours avant, sans réponse de l'employeur elle est accordée de fait. En cas de litige, le salarié peut saisir le conseil des prud'hommes statuant en référé.

► Vous êtes membre désigné au **CHSCT**:

Tout membre du CHSCT a droit à un congé nécessaire à l'exercice de ses mandats. Ce droit à formation est renouvelable tous les quatre ans, il ne peut être supérieur à cinq jours, ni inférieur à deux jours (sauf accord plus favorable). Il est soumis à autorisation d'absence qui doit être faite trente jours avant. Sans réponse de l'employeur elle est accordée de fait. Tous les frais : déplacement, hébergement, restauration et pédagogiques sont à la charge de l'employeur, les montants sont fixés par voie législative. En cas de litige, le salarié peut saisir le conseil des prud'hommes statuant en référé.

Certaines conventions collectives peuvent prévoir des dispositions plus favorables, sur la durée, la prise en charge des frais, le maintien de la rémunération mais aussi sur les modalités d'autorisation d'absence. Des autorisations d'absence sont prévues dans certaines branches professionnelles en vue de participer à des journées statutaires et peuvent être utilisées pour participer à des sessions de formation. Vous pouvez obtenir ces renseignements auprès de la Fédération.

Il existe dans des groupes et entreprises des accords ou droits syndicaux qui eux aussi améliorent les dispositions du code du travail ou des conventions collectives. Pour vous renseigner vous devez contacter vos responsables syndicaux, délégué syndical, délégué syndical central, coordinateur groupe, etc...

### Modèle de demande d'absence pour formation CHSCT

Nom, prénom  
Adresse personnelle

M.....

Directeur  
Société (nom)  
Adresse

A..... Le .....

Objet : demande de congé de formation économique

Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L. 4614-14 ; L4614-15 ; L4523-10 et L4523-16 du code du travail, je sollicite de votre part l'autorisation de partir en stage de formation nécessaire à l'exercice de ma mission en tant que représentant du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Ce stage organisé par "La formation syndicale CGT" organisme agréé, aura lieu du **(préciser les dates de début et de fin de stage et le nombre de jours de formation)**.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

